



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 53829

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la suppression du prêt pass-travaux. Depuis le 1er janvier 2009, les salariés du secteur privé ne peuvent plus bénéficier de ce prêt car l'État a décidé de faire porter la charge du financement de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) au seul 1 % logement. Le prêt pass-travaux, d'un montant maximum de 9 600 € au taux de 1,5 % par an et d'une durée de remboursement de 10 ans, permettait de financer les travaux de remise en état et d'entretien de la résidence principale. Cette mesure va contraindre de nombreux foyers à renoncer aux travaux d'amélioration de leur habitat, mettant en péril de nombreuses entreprises du bâtiment qui subissent déjà de plein fouet la crise économique. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre pour compenser la suppression du prêt pass-travaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53829

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6335

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)